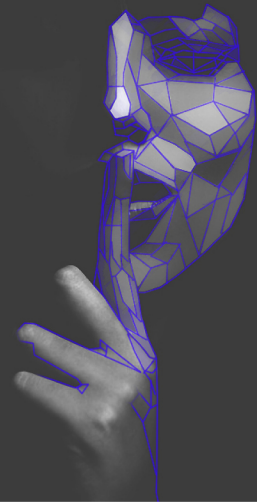


II CONCOURS INTERNATIONAL DE SCULPTURE ICRE



Formulaire d'inscription

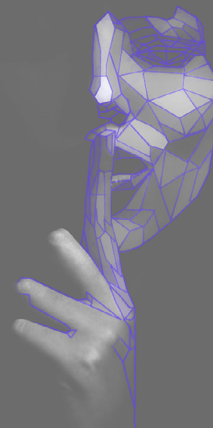
DONNÉES D'ARTISTE:

- Prénom et nom
- Nom artistique
- Date de naissance Document d'identité
- Adresse postale

- E-mail Téléphone
- CV résumé de l'artiste (entre 1500 et 2500 caractères avec espaces)

- Partenaire de l'ICRE OUI NON

II CONCOURS INTERNATIONAL DE SCULPTURE ICRE



RÈGLEMENT

1. Participants

Pourront participer tous les sculpteurs, individuellement ou collectivement, de plus de 18 ans.

2. Nombre d'oeuvres

Chaque participant peut présenter une seule oeuvre. Dans le cas où plusieurs pièces constituent une unité thématique, celle-ci doit être indiquée en particulier, comptant comme une seule oeuvre.

Les oeuvres doivent être des originaux de l'artiste ou du groupe, avoir un caractère inédite (non présentées à d'autres concours ou convocations). Les copies d'oeuvres d'autres artistes ne seront pas acceptées.

3. Thème.

Le thème de cette 2ème édition du Concours est: **SILENCE**. Les sculptures pourront faire référence au SILENCE au sens strict, ou à toute autre allusion symbolique autour SILENCE.

4. Dimensions, caractéristiques techniques et style.

Le Concours est ouvert à tout style sculptural et matériel, à condition que les oeuvres soient suffisamment solides pour être exposées.

Les sculptures ne doivent pas dépasser les limites dimensionnelles de 180x80x80 cm (haut, large, long) ou 75 kg. de poids. Ils doivent être facilement manipulés sans avoir besoin de machines. L'emballage doit être réutilisable pour le retour.

5. Conservation, transport et assurance.

L'organisation du Concours assurera la conservation et la protection des oeuvres mais ne sera pas responsable de leur état, notamment dans le cas de matériaux dont la fragilité n'assure pas son intégrité. L'accès à l'espace d'exposition sera toujours gardé.

Les frais et risques du transport seront à la charge de l'artiste. ICRE n'est pas responsable des dépenses du transport, lors de l'envoi et du retour, qui sera toujours à la charge de l'artiste, ainsi comme les dommages pouvant être causés lors du transfert des oeuvres.

De plus, l'assurance transport sera aux frais et risques de chaque participant.

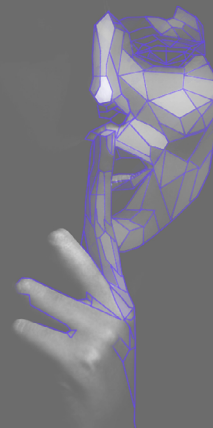
6. Inscription pour concourir

Pour concourir, vous devez soumettre l'image de l'oeuvre par mail à concurs@icre.cat
L'image doit être au format JPG ou TIF et le côté le plus long des photographies sera de 1200 pixels à 300 dpi, et doit être accompagné des données suivantes:

Du travail:

- Brève explication de l'oeuvre (entre 300 et 480 caractères avec des espaces).
- Titre de l'oeuvre.

II CONCOURS INTERNATIONAL DE SCULPTURE ICRE



- Techniques et matériaux utilisés.
- Année d'achèvement.
- Dimensions.
- Prix des travaux (aux fins de l'assurance contre le vol et les dommages).
- Déclaration indiquant si vous souhaitez ou non mettre l'oeuvre en vente.

De l'artiste:

- Nom et prénoms de l'artiste. Dans le cas d'oeuvres collectives, ces de tous les membres.
- Nom artistique de l'auteur avec lequel il souhaite publier l'oeuvre.
- Résumé du curriculum de l'artiste (entre 1500 et 2500 caractères avec espaces).
- Date de naissance.
- Document d'identité.
- Adresse postale complète.
- Adresse e-mail de contact.
- Adresse web, si disponible.
- Téléphone de contact.

Il sera nécessaire de joindre une preuve de paiement des frais d'inscription.

7. Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont destinés à contribuer aux frais de gestion du Concours qui permet aux oeuvres sélectionnées de participer à l'exposition pendant un mois dans le cloître du Monastère de Sant Pau del Camp (Carrer de Sant Pau, 99, 08001 Barcelone) et à la publication de l'oeuvre dans le catalogue à réaliser avec toutes les oeuvres présentées. ICRE fera également la diffusion maximale des artistes à travers un espace spécifique sur le site institutionnel.

Les frais d'inscription seront:

- 10 euros pour les membres ICRE.
- 30 euros pour les autres concurrents.

Il doit être payé avec le concept "Concurs + Nom de l'artiste" au numéro de compte suivant de Caixa d'Enginyers: ES79 3025 0002 4714 3338 7845.

Le paiement des frais est essentiel pour pouvoir concourir et doit être effectué dans le délai fixé par l'inscription.

8. Dotation du prix.

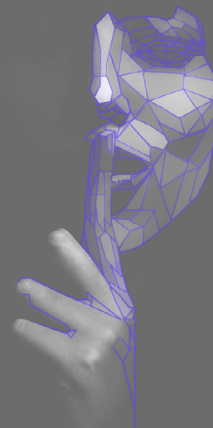
Il y aura deux prix:

- Premier Prix, doté de 1 500 euros pour l'auteur de l'oeuvre lauréate.
- Deuxième prix, avec une dotation de 500 euros pour le travail qui a été deuxième.

Les retenues fiscales établies par la législation en vigueur seront appliquées à ces prix.

Le Concours peut être déclaré nul si le jury estime qu'aucune des oeuvres soumises ne le mérite et

II CONCOURS INTERNATIONAL DE SCULPTURE ICRE



le verdict sera sans appel. Les prix n'impliquent pas la cession de l'oeuvre. Par conséquent, toutes les oeuvres, récompensées ou non, seront rendues à leurs auteurs.

9. Jury de qualification

Le Jury de qualification présélectionnera les oeuvres reçues pour réaliser l'exposition et attribuera les deux prix.

Le Jury sera composé de:

- 1. Gerard Mas, sculpteur
- 2. Judit Subirachs, historienne de l'art et directrice des Espai Subirachs
- 3. Àlex Susanna, directeur artistique de la Fondation Vila Casas
- 4. Un représentant de l'ICRE (avec voix mais sans vote) qui fera office de secrétaire.

La décision exprimée par le jury est définitive et irrévocable.

10. Délais

La période de présentation des images, dans l'e-mail indiqué au point 6, commence le samedi 1er mai et se terminera le dimanche 16 mai 2021.

Le jury sélectionnera un maximum de 25 oeuvres.

Les auteurs seront informés de l'acceptation de leurs oeuvres avant le 31 mai 2021.

Les oeuvres sélectionnées doivent être envoyées au Monastère de Sant Pau del Camp (Carrer de Sant Pau, 99, 08001 Barcelone), où il sera reçu, du lundi 7 au vendredi 11 Juin 2021, de 12h00 à 14h00 et de 16h00 à 19h00.

Les oeuvres sélectionnées seront exposées dans le cloître du Monastère de Sant Pau del Camp (Carrer de Sant Pau, 99, 08001 Barcelone), du jeudi 17 juin au dimanche 18 juillet 2021.

Le verdict du concours sera annoncé le jour de l'ouverture de l'exposition qu'aura lieu le jeudi 17 juin 2021, à 20 h 00.

Les oeuvres doivent être enlevées du lundi 19 au jeudi 22 juillet 2021. Elles peuvent être enlevées par le artistes, une personne autorisée ou une agence de transport avec autorisation expresse signé par l'artiste. Les oeuvres non retirées resteront à la propriété de l'entité organisatrice.

Toutes les informations sur le concours, le règlement, les admissions ... seront publiées sur www.icre.cat.

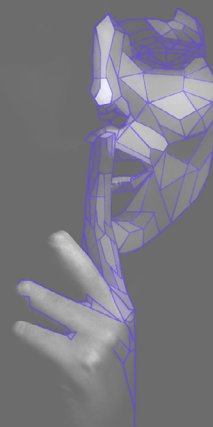
11. Droits et obligations

L'entité organisatrice s'assurera des travaux présentés avec le plus grand intérêt, mais pas est responsable de toute perte ou dommage qui pourrait survenir involontairement dans le lors de la manipulation et de l'exposition, bien que l'artiste puisse souscrire une assurance au coût le sien.

La participation à ce concours implique l'acceptation du règlement et le respect de la décision du jury. Les oeuvres qui ne respectent pas les conditions ou qui sont livrées après la date limite ne seront pas acceptées.

Les éventualités seront résolues selon les critères du Conseil d'Administration de ICRE.

II CONCOURS INTERNATIONAL DE SCULPTURE ICRE



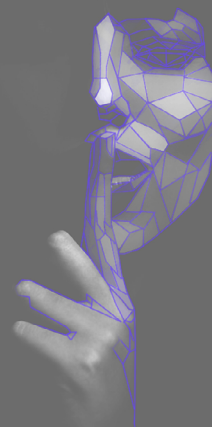
12. Propriété intellectuelle

L'ICRE peut utiliser les images des travaux soumis au concours pour la diffusion de l'activité. Leur diffusion est autorisée à travers du web et des réseaux sociaux utilisés par l'ICRE, l'inclusion dans des catalogues et autres médias pour diffuser l'activité menée par l'ICRE pour une durée indéterminée.

13. Protection des données.

Responsable du traitement	Institut Català per a la Recerca en Escultura
	Carrer de l'Om, 10 08001 - Barcelona
Objectif du traitement	Gestion et traitement du II Concours de Sculpture ICRE
Durée de conservation	Les données personnelles seront conservées aussi longtemps que la responsabilité pourra être engagée. En particulier, les données publiées sur le site web ou sur les réseaux sociaux seront conservées aussi longtemps que la personne concernée ne demandera pas leur suppression
Légitimité du traitement	Respect des obligations contractuelles et du consentement. Si vous ne fournissez pas toutes les données demandées, vous ne serez pas autorisé à participer au concours.
Bénéficiaires de cessions ou de transferts	Les participants sélectionnés seront diffusés sur le site web et les réseaux sociaux de l'ICRE, ainsi qu'auprès des médias. Les données du gagnant seront communiquées à l'AEAT, à des fins fiscales. Aucune autre mission que celles prévues par la loi n'est prévue. Aucun transfert international des données fournies n'est prévu.

II CONCOURS INTERNATIONAL DE SCULPTURE ICRE



Droits des personnes concernées.	<p>Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données, ainsi que la limitation ou l'opposition à leur traitement a travers du courrier électronique info@icre.cat.</p>
	<p>Sans préjudice de tout autre recours administratif ou action en justice, toute personne concernée a le droit de présenter une réclamation à une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre dans lequel elle réside habituellement ou dans lequel elle travaille, ou dans le lieu où la violation alléguée a eu lieu, si elle estime que le traitement de données à caractère personnel la concernant est contraire au règlement sur la protection des données.</p> <p>L'Agencia Española de Protección de Datos est l'autorité de référence. http://www.aepd.es/es</p>